

# Inscriptions aux mercredis récréatifs pour 1<sup>ère</sup> période 2024/2025 jusqu'au 28/08/2024

**Nom et prénom du responsable :**

**Nom et prénom de l'enfant :**

Avant d'inscrire votre enfant, vous devez avoir rempli le dossier d'inscription "rentrée 2024" et le dossier sanitaire accessibles dans le menu Enfance/Jeunesse du site de la commune

<b>semaine 36 à semaine 42</b>		
Matin 7h30 - midi sans repas	OUI	NON
Matin 7h30 -midi avec repas*	OUI	NON
Après-midi 13h30 - 18h	OUI	NON
Journée complète 7h30 - 18h avec repas*	OUI	NON

Matin : accueil de 7h30 à 8h - Soir : départ de 16h30 à 18h

>>> Aucun départ ne sera autorisé durant la pause méridienne

>>> Les repas sont tirés du sac

>>> Les départs après 18h entraineront une pénalité de 10€

**Important** : Les inscriptions pour la seconde période (semaines 45 à 51) seront à effectuer avant le 30 octobre 2024 sur le site de la commune leyr.fr sur la page Enfance/Jeunesse > inscriptions aux mercredis récréatifs.